

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 13 (1905)

Heft: 50

Artikel: L'ecclésiologie de Tertullien

Autor: Michaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ECCLÉSIOLOGIE DE TERTULLIEN.

Tertullien a été un grand adversaire des hérésies; c'est dans le but de les réfuter qu'il a écrit son *De Præscriptione hæreticorum*, son *Scorpiace* (contre le Gnostique Scorpiaclus), etc. Il a ainsi défendu l'unité doctrinale de l'Eglise, et il l'a défendue en insistant surtout sur son apostolicité. Mais l'unité de l'Eglise n'empêche pas la multiplicité, et il va même jusqu'à parler de « sociétés d'Eglises » (*societates Ecclesiarum defende*¹⁾). C'est que toutes doivent être liées et unies par l'unité de la doctrine apostolique et avant tout par l'unité du même Dieu et du même Christ: car c'est le Christ, Fils du Dieu vivant et inséparable de son Père, qui est le fondement et le lien de l'Eglise.

Mais, d'abord, les adversaires de l'unité de l'Eglise objectent que Tertullien a été excessif dans sa sévérité contre les spectacles payens²⁾, sévérité que personne n'oserait approuver aujourd'hui, et que, par conséquent, il ne peut pas être approuvé davantage dans son rigorisme contre les hérétiques et dans sa défense de l'unité. Nous répondons qu'on peut être excessif dans les choses de l'ordre moral et de la vie pratique sans l'être nécessairement dans les choses de l'ordre intellectuel; que, d'ailleurs, la sévérité de Tertullien, disons même plusieurs erreurs doctrinales graves, ne rendent que plus précieuses la doctrine et la modération qu'il a enseignées dans maints passages sur la constitution même de l'Eglise et sur les droits des chrétiens en tant que chrétiens.

Tertullien appelle l'Eglise « la maison de Dieu³⁾ ». Etablissant un contraste entre Dieu et César, entre l'Eglise et l'Etat,

¹⁾ *De Spectaculis*, n. 29.

²⁾ Par exemple quand il dit que fréquenter les spectacles payens, c'est pour des chrétiens, passer de l'Eglise de Dieu à l'Eglise du démon: « Quale est enim de Ecclesia Dei in diaboli Ecclesiam tendere? de cælo (quod aiunt) in cænum: illas manus quas ad Deum extuleris, postmodum laudendo histriōnem fatigare?... »

³⁾ *De Pudicitia*, n. 6: Domum Dei Ecclesiam...

il dit que l'Eglise du Christ a aussi ses ordres, ses magistrats, sa cour, sa pourpre (qui est le sang du Seigneur), etc.¹⁾. Il l'appelle l'épouse du Christ²⁾. Expliquant comment le chrétien est baptisé ou purifié dans la foi au Père, au Fils et au St. Esprit, il dit que toute la parole (sans doute toute la doctrine chrétienne) repose sur ces trois témoins; et il ajoute que «la où sont ces trois, le Père, le Fils et le St. Esprit, là est l'Eglise, qui est le corps des trois³⁾».

Il dit ensuite que l'Eglise est l'arche figurée⁴⁾. Quelques lignes plus loin, il rappelle le déluge, dont ont été sauvés ceux qui étaient dans l'arche, et il revient au baptême, qui purifie et qui sauve en nous faisant entrer dans l'arche ou l'Eglise. C'est là qu'il dit que *le Christ est la pierre* de laquelle découlent l'eau, l'eau de la grâce: «Hæc est aqua, quæ de comite petra populo defluebat. Si enim petra Christus, sine dubio aquæ in Christo baptismum videmus benedici. Quanta aquæ gratia penes Deum et Christum ejus est ad baptismi confirmationem... Nunquam sine aqua Christus. Siquidem et ipse aqua tinguitur» (n. 9).

Tertullien montre le Christ vivant dans l'Eglise, et les chrétiens ainsi unis dans le Christ: Non potest corpus de unius membra vexatione lætum agere: condoleat universum, et ad remedium conlaboret necesse est. In uno et altero Ecclesia est, Ecclesia vero Christus. Ergo cum te ad fratrum genua protendis, Christum contrectas, Christum exoras. Aequi illi cum super te lacrymas agunt, Christus patitur, Christus patrem deprecatur. Facile impetratur semper quod filius postulat⁵⁾. C'est ainsi que le Christ est aussi le pontife de l'Eglise, celui qui intercède pour les chrétiens auprès de son Père, et qui obtient de lui pour eux les grâces dont ils ont besoin.

¹⁾ *De Corona*, n. 12: Sed tui ordines, et tui magistratus, et ipsum curiæ nomen, Ecclesia est Christi... Illic purpuræ tuæ, sanguis Domini...

²⁾ *Ibid.*, n. 14: Vir Ecclesiæ Christus Jesus.

³⁾ *De Baptismo*, nn. 6 et 7: «...Ablutione delictorum, quam fides impetrat, obsignata in Patre et Filio et Spiritu sancto. Nam si in tribus testibus stabit omne verbum, quanto magis, dum habemus per benedictionem eosdem arbitros fidei, quos et sponsores salutis, sufficit ad fiduciam spei nostræ etiam numerus nominum divinorum? Cum autem sub tribus et testatio fidei, et sponsio salutis pignerentur, necessario adjicitur Ecclesiæ mentio: quoniam ubi tres, id est Pater, et Filius, et Spiritus sanctus, ibi Ecclesia, quæ trium corpus est.»

⁴⁾ *Ibid.*, n. 8: Ecclesia est arca figurata.

⁵⁾ *De Pænitentia*, n. 10.

Il appelle l'Eglise la mère des chrétiens; et quoiqu'elle ne soit pas mentionnée dans l'Oraison dominicale, cependant il l'y voit implicitement¹⁾. Un commentateur du *De Oratione* de Tertullien remarque à ce propos que, d'après Tertullien, l'Eglise est fondée sur le Père, le Fils et le St. Esprit, et principalement sur le St. Esprit²⁾. Dans son allocution *ad Martyres*, il revient sur ce titre: *domina mater Ecclesia*.

Dans son *De Virginibus velandis*, il s'exprime ainsi sur la nécessité de l'unité dans l'Eglise: «Eas ego Ecclesias propo-sui, quas *et ipsi apostoli vel apostolici viri* considerant, et puto ante quosdam. Habent igitur et illæ eamdem *consuetudinis auctoritatem*, tempora et antecessores opponunt magis quam posteræ istæ... Non possumus respuere consuetudinem, quam damnare non possumus, utpote non extraneam, quia non extra-neorum, cum quibus scilicet communicamus jus pacis et nomen fraternitatis. *Una nobis et illis fides*, unus Deus, idem Christus, eadem spes, eadem lavacri sacramenta. Semel dixerim, *una Ecclesia sumus*. Ita nostrum est, quodcumque nostrorum est. Cæterum, dividis corpus.» On voit que l'Eglise est un fait, une institution positive, remontant aux apôtres et devant porter le caractère d'apostolice: apostolice dans la doctrine, qui est transmise toujours la même, donc toujours une; et c'est par cette unité de la doctrine transmise que l'Eglise est une. Il n'est pas question d'un homme qui serait le centre et le fondement de l'unité de l'Eglise.

Dans le *Livre de la Prescription*, Tertullien développe cette doctrine de l'unité de l'Eglise, unité fondée sur l'unité de la doctrine du Christ transmise par les apôtres. C'est cette doctrine qui est la première; les doctrines autres ne viennent qu'ensuite; il y a prescription non en faveur des nouvelles venues, mais en faveur de l'ancienne, de la première, qui est

¹⁾ *De Oratione*, nn. 2 et 3: *Pater noster...* In patre filius invocatur: Ego enim, inquit, et pater unum sumus. Ne mater quidem Ecclesia præteritur. Si quidem in filio et patre mater recognoscitur, de qua constat et patris et filii nomen.

²⁾ «Ecclesiam eam intelligit quam in Patre, Filio et Spiritu sancto pluribus locis constitutam esse affirmat (ut de Bapt. et de Pud., c. 21). Quibus locis existimat Tertull. ecclesiam esse in Patre, Filio et Spiritu sancto, sed præcipue in Spiritu sancto; unde concludit hoc loco mentionem fieri Spiritus et Ecclesiæ in Oratione dominica, quando dicimus *Pater noster*; qui enim invocat Patrem, Filii quoque et *matris Ecclesiæ sive Spiritus sancti numen implorare videtur; atque ita uno nomine, Patris videlicet, tres personæ recensentur.*» *Albaspineus*.

la seule authentique. Tertullien donne le résumé de cette doctrine: c'est le symbole de la foi, qu'il appelle « la règle de la foi¹⁾ ». Cette règle de la foi, l'Eglise en est la gardienne et la protectrice. Mais on remarquera que dans ce symbole de la foi, l'Eglise n'est même pas mentionnée comme institution. Tertullien déclare permises toutes les explications et les recherches sur les vérités de la foi; mais il ne les confond pas avec celles-ci. Celles-ci restent ce qu'elles sont, et c'est à celles-ci qu'il faut se tenir. « *Fides, inquit Christus, tua te salvum fecit, non exercitatio Scripturarum.* » Tous les développements dans lesquels entre Tertullien (n. 14) montrent très clairement en quoi l'Eglise doit être une, et en quoi elle peut n'être pas une. C'est de cette doctrine que sortira plus tard la formule célèbre: *In necessariis (on pourrait dire in divinis) unitas, in dubiis (on pourrait dire in humanis) libertas, in omnibus caritas.* Dans les n°s 20 et 21, Tertullien en appelle au témoignage des Eglises apostoliques, qui déclarent ce qu'elles ont reçu des apôtres. Il parle de tous les apôtres (n. 22); puis, il mentionne Pierre et Jean en particulier, Pierre qui a été appelé la pierre de l'Eglise (*Petrum ædificandæ Ecclesiæ petram dictum*), et Jean « *dilectissimum Domino, pectori ejus incubantem, cui soli Dominus Judam traditorem præmonstravit, quem loco suo filium Mariæ demandavit.* ». Mais il ne fait pas d'eux des chefs de l'Eglise. Il cite même à leur suite, comme aussi privilégiés, Moyse et Hélie « *quibus etiam gloriam suam exhibuit.* ». C'est sur tous que le St. Esprit est descendu, dit encore Tertullien. Puis il parle de Pierre et de Paul, de Pierre qui a été repris par Paul, mais qui a été égalé à Paul, même dans le martyre (*bene quod Petrus Paulo et in martyrio adæquatatur*); il parle du dépôt qui a été confié à tous et prêché par tous (nn. 23-25); de la doctrine universelle et unanime, qui est ainsi la vraie: « *Cæterum quod apud multos unum invenitur, non est erratum sed traditum. Audeat ergo aliquis dicere illos errasse qui tradidérunt?* » (nn. 28-29). Et encore (n. 31): « *Ita ex ipso ordine manifestatur, id esse Dominicum et verum quod sit prius traditum; id autem extraneum et falsum, quod sit posterius immissum.* »

On voit ainsi clairement quelle est la mission de l'Eglise: transmettre intégralement et fidèlement, de génération en gé-

¹⁾ N. 13, d'après l'édition de Paris, de 1664; p. 206-207.

nération, le dépôt de la doctrine, dépôt qu'elle a reçu des apôtres et, par les apôtres, du Christ même. Et ce devoir incombe à toute l'Eglise; et, dans cette Eglise et pour ce devoir, tous les frères sont égaux. Les apôtres ont eu le privilège de voir et d'entendre personnellement le Christ; mais Tertullien ne songe nullement à transformer ce privilège en autorité. Aucun apôtre n'a reçu une autorité quelconque sur un autre apôtre ni sur l'Eglise. Et n. 35: «*Si negant veritatem ejus (nostræ disciplinæ), debent probare illam quoque hæresin esse...* Posterior nostra res non est, imo omnibus prior est: *hoc erit testimonium veritatis, ubique occupantis principatum.*» Par principat, Tertullien entend la primauté ou la priorité de la doctrine apostolique par rapport à la doctrine hérétique. Il ajoute: «*Ab apostolis utique non damnatur, imo defenditur: hoc erit indicium proprietatis...* Percurre Ecclesias apostolicas apud quas ipsæ adhuc cathedræ apostolorum suis locis præsident, apud quas ipsæ authenticæ litteræ eorum recitantur.» Certes, voilà bien le témoignage apostolique dans toute sa clarté, témoignage rendu par *toutes* les Eglises apostoliques: donc témoignage unanime, par conséquent universel et constant. On voit comment Vincent de Lérins n'a fait que formuler au V^e siècle ce que Tertullien a déjà enseigné au III^e; et en cela il n'innovait pas, il n'était que l'écho de la tradition.

Et la première des Eglises apostoliques qu'il nomme est celle de Corinthe, pour l'Achaïe; puis, celle de Philippes, pour la Macédoine; puis celle de Thessalonique, celle d'Ephèse; ensuite celle de Rome, pour l'Italie: «*Si autem Italicæ adjaces, habes Romam.*» Il remarque que le témoignage de Rome fait aussi autorité (*unde nobis quoque auctoritas præsto est*). Toute l'autorité ne vient donc pas du seul témoignage de Rome, mais l'autorité de Rome n'est qu'une partie de l'autorité universelle. Et il glorifie cette heureuse Eglise. Pourquoi heureuse? Serait-ce parce qu'elle serait supérieure en autorité? Nullement, mais uniquement parce qu'elle a été honorée du martyre de plusieurs apôtres: «*ubi Petrus passioni Dominicæ adæquatur, ubi Paulus Joannis exitu coronatur, ubi apostolus Joannes posteaquam in oleum igneum demersus, nihil passus est, in insulam relegatur.*»

Tertullien insiste sur la règle de l'Eglise (n. 37): *Si hæc ita se habent, ut veritas nobis adjudicetur, quicumque in ea*

regula incedimus, quam Ecclesia ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit, *constat ratio propositi nostri*. Tertullien ne dit pas que l'Eglise a reçu sa règle de Pierre, mais de tous les apôtres, qui tous l'ont reçue du Christ. Tous sont égaux entre eux, et tous sont subordonnés au Christ. Quoi de plus clair? Et au n. 44, Tertullien dit que l'Eglise doit être unie (et Ecclesia unita); et comment? Unie en rendant raison non des opinions des hommes, mais *de la foi du Christ*, et en la transmettant aussi pure qu'elle l'a reçue *du Christ*: « Redentes rationem in primis *ipsius fidei*. Quid ergo dicent qui illam stupraverint adulterio hæretico, *virginem traditam a Christo?* »

Dans le V^e livre contre Marcion, Tertullien rappelle que nous sommes fils non de la femme esclave, mais de la femme libre, c'est-à-dire non de l'ancienne alliance, où dominait l'esprit de légalité et de servitude, mais de la nouvelle alliance, où domine l'esprit de liberté des enfants de Dieu, liberté avec le Christ et par le Christ (n. 4).

Dans le *De Fuga in persecutione* (n. 14), Tertullien explique comment on doit se conduire lorsqu'on se sent dans la nuit et qu'on ne peut s'adresser à tous pour recueillir la lumière: alors on a la lumière du Christ, on a l'Eglise avec soi et avec trois autres frères éclairés, qui valent mieux que les foules: « Postremo, si colligere interdiu non potes, habes noctem, *luce Christi* luminosa adversus eam. Non potes discurrere per singulos, *sit tibi et in tribus Ecclesia*. Melius est turbas tuas aliquando non videas, quam addicas. » Tertullien n'était pas pour le grand nombre; sa norme était ailleurs, et il disait: « Qui non capit, discedat. Non potest qui pati timet, ejus esse qui passus est. » Il réclamait toutes les vérités, mais aussi toutes les tolérances, et cela au nom du St. Esprit: « Et ideo Paracletus necessarius deductor omnium veritatum, *exhortator omnium tolerantiarum.* »

Tertullien a employé plusieurs fois cette expression: « In tribus Ecclesia », et il ne lui a pas toujours donné la même signification. Tantôt il a compris par là trois frères, d'après cette parole du Christ: « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » C'est ce sens qu'il a suivi dans cet autre passage de l'*« Exhortation à la chasteté »* (*De Exhortatione castitatis*, n. 7): « Sed ubi tres, ecclesia est, licet

laïci. Unusquisque enim sua fide vivit, nec est personarum acceptio apud Deum; quoniam non auditores legis justificantur a Deo, sed factores, secundum quod et apostolus dicit.» Mais, dans le *De Pudicitia* (n. 21), Tertullien dit: « Ecclesia proprie et principaliter ipse est Spiritus in quo est trinitas unius divinitatis, Pater et Filius et Spiritus sanctus. Illam Ecclesiam congregat, quam Dominus in tribus posuit... Ecclesia Spiritus per spiritalem hominem, non Ecclesia numerus episcoporum. Domini enim, non famuli est jus et arbitrium; Dei ipsius, non sacerdotis.» Donc l'Eglise est constituée sur la Trinité, sur le Père, sur le Fils, sur le St. Esprit; le vrai chrétien est l'homme spirituel qui est conduit par le St. Esprit, qui est fidèle au droit et au jugement de Dieu, et non à celui des prêtres et des évêques, dont le nombre n'importe pas. Telle est la doctrine de Tertullien. Qui n'en voit la très grande gravité?

Quelques critiques ont cru voir dans ce passage une allusion à Montanus, à Prisca et à Maximilla, qui seraient la Trinité dont parlait Tertullien. C'est une erreur puérile que rien n'autorise. On a voulu discréder Tertullien dans certains cercles, parce qu'il attaque, dans ce livre, l'évêque de Rome, lequel était accusé de pardonner les péchés d'impureté trop facilement, étant lui-même coupable d'impudicité. L'attaque de Tertullien contre l'évêque de Rome était fondée, tandis que l'interprétation en question ne l'est pas.

Tertullien, parlant de Pierre, enseigne (*De Pudicitia*, n. 21) que l'Eglise a été construite en lui, c'est-à-dire par lui: « *In ipso Ecclesia extracta est, id est per ipsum.* » Comment cela? Parce que c'est Pierre qui le premier a fait usage de la clef: « ipse clavem imbuit, vide quam. » Et il montre que c'est Pierre qui le premier « in Christi baptismo reseravit aditum cœlestis regni », et qui « Ananiam vinxit vinculo mortis, et debilem pedibus absolvit vitio valetudinis », et qui le premier prêcha les Gentils. Et voilà pourquoi Pierre fut désigné par le Christ. Ecouteons donc Pierre. Qu'enseigne-t-il? Il enseigne ceci: « Et nunc, cur tentastis Dominum de imponendo jugo fratribus, quod neque nos neque patres nostri sufferre valuerunt? Sedenim per gratiam Jesu credimus nos salutem consecuturos sicut et illi. Hæc sententia et solvit quæ omissa sunt legis, et alligavit quæ reservata sunt. Adeo nihil ad delicta fidelium capitalia potestas solvendi et alligandi Petro emancipata. » Donc le pou-

voir de lier et de délier qui a été confié à Pierre, n'a pas pour objet les péchés des fidèles, mais la prédication du salut par la grâce du Christ. Combien grave aussi, cette déclaration !

Tertullien ajoute qu'un frère peut pardonner soixante-dix fois à un frère qui a péché *contre lui*, mais qu'on n'en saurait conclure qu'il puisse pardonner les péchés *contre Dieu* (*præjudicatur enim non dimittenda in Deum delicta, cum in homine admissa donantur*).

Dans son *Scorpia*, il revient sur cette question et l'explique plus clairement encore (n. 10): « *Memento claves cœli hic Dominum Petro et per eum Ecclesiae reliquisse, quas hic unusquisque interrogatus atque confessus feret secum.* » Donc, selon Tertullien, le pouvoir des clefs appartient à l'Eglise et à tout chrétien qui confesse que J.-C. est le Fils du Dieu vivant et qu'il a les paroles de la vie éternelle. Et si c'est par l'apôtre Pierre que le Christ a transmis ce pouvoir à l'Eglise et aux chrétiens, Pierre n'est nullement pris ici pour l'évêque de Rome. Tertullien ne se rend aucunement coupable de cette méprise. Il a, du reste, parlé plusieurs fois de l'évêque de Rome, et jamais il ne lui a attribué les priviléges personnels de l'apôtre Pierre. C'est dans ce livre que Tertullien enseigne que la tradition se transmet dans l'Eglise par tous les fidèles: « *sed et fratres nostros, et patres, et filios, et socrus, et nurus et domesticos nostros ibidem exhibere debebis, per quos traditio disposita est.* »

Conclusion générale. — L'ecclésiologie de Tertullien peut se résumer ainsi: L'Eglise doit être une, et il faut condamner les hérésies et les schismes, qui rompent cette unité. Cette unité consiste dans la profession de la doctrine de J.-C., dans la pratique de ses préceptes, dans la réception de ses sacrements, et non dans les explications humaines de ces choses divines. Nous connaissons positivement et exactement cette doctrine, ces préceptes, ces sacrements, par le témoignage des Eglises apostoliques. Toutes ces choses ont été confiées à l'Eglise, c'est-à-dire à tous les chrétiens, par le Christ. Les vrais chrétiens ne sont ni les hérétiques, ni les matériels (qu'il appelle aussi psychiques), mais les spirituels. L'Eglise n'a qu'un chef et qu'un fondement, le Christ. Aucune Eglise particulière n'a autorité sur les autres; elles sont toutes égales dans le Christ.

Conclusions particulières: 1^o Donc la doctrine romaine sur le pape comme fondement infaillible de l'Eglise et comme dépositaire de l'autorité divine et absolue du Christ, est fausse et antichrétienne.

Cette proposition paraîtra très claire à quiconque fera les trois remarques suivantes :

a) Tertullien a attaqué avec une parfaite indignation et une très grande violence le pape Calliste, et n'a pas craint de le traiter de « funambule de la chasteté¹⁾ ». Il a pleinement rompu avec lui. C'est dire qu'il ne lui a reconnu ni infaillibilité, ni autorité spéciale, ni sainteté.

b) L'interprétation que Tertullien a donnée des paroles du Christ à Pierre : « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, je te donnerai les clefs du royaume des cieux... », prouve qu'il ne reconnaissait à l'évêque de Rome aucune autorité sur les autres Eglises particulières, encore moins sur l'Eglise chrétienne universelle²⁾.

c) La notion que Tertullien avait de la hiérarchie ecclésiastique était tout autre que la notion romaine. Il enseignait que l'ère des apôtres était passée³⁾; qu'il y avait bien des prêtres et des évêques, lesquels peuvent réconcilier avec l'Eglise les pécheurs coupables de fautes légères; mais que le pouvoir de remettre les péchés les plus graves étaient entre les mains des prophètes et non entre celles des évêques; que les prophètes étaient les hommes inspirés par Dieu, et qu'il fallait obéir à leurs oracles, attendu que le Paraclet qui les inspire conduit ses fidèles dans les voies de la tradition catholique⁴⁾. Le catholicisme, à ses yeux, c'est l'universalisme qui remonte jusqu'aux apôtres; Tertullien ne sépare pas la catholicité de l'apostolité. S'il admet l'inspiration prophétique, ce n'est nullement contre la tradition apostolique; ce point est capital et doit être pris en considération par les partisans du nouveau « Développement » romaniste des Newman, des Loisy et autres.

¹⁾ Je citerai, dans ces Conclusions, les textes mêmes et les aveux de M. l'abbé Turmel, aumônier à Rennes, afin qu'elles ne puissent être suspectées par aucun catholique-romain. Voir son volume sur *Tertullien*, Paris, Bloud, 1905; p. 217.

²⁾ P. 215-218, et 282.

³⁾ P. 218.

⁴⁾ P. 266 et 280.

2º Donc la doctrine romaine sur les simples fidèles comme sujets du pape, sujets dépourvus de tout droit dans l'Eglise, absolument soumis en tout et pour tout aux injonctions de la hiérarchie (prêtres, évêques et pape), est fausse et anti-chrétienne.

Tertullien a relevé la dignité chrétienne des simples fidèles et le rôle actif qu'ils doivent jouer dans l'Eglise. Dans le *De Pudicitia*, il a enseigné que le pouvoir de remettre les péchés que Pierre a reçu, a été transmis aux hommes spirituels que Pierre représentait¹⁾. Dans l'*Exhortatio*, il a dit expressément : « Est-ce que nous ne sommes pas prêtres, même quand nous sommes laïques?... Ce qui constitue la différence entre la hiérarchie et le peuple, c'est *l'institution de l'Eglise et la préséance dans les réunions*. Aussi, là où il n'y a pas de clergé, tu offres, tu baptises, tu es ton propre prêtre à toi-même; avec trois membres, même laïques, l'Eglise est constituée (*ubi tres, Ecclesia est, licet laici*²⁾). Dans le *De Monogamia* : « Quand nous nous élevons contre le clergé, nous sommes tous prêtres, parce que, selon l'expression de l'Apocalypse, le Christ nous a faits prêtres de Dieu le Père. Mais quand on nous demande de nous soumettre à la discipline sacerdotale, alors nous renonçons à notre dignité et nous déclarons être au-dessous des prêtres. »

Sur quoi M. Turmel fait la remarque suivante : « L'impression qui résulte de la lecture des textes précédents, c'est que la hiérarchie est l'œuvre exclusive de l'Eglise, qu'elle a pu être impérieusement réclamée par les nécessités *sociales*, et donc qu'elle est légitime; mais qu'elle ne se rattache *en aucune manière* au Sauveur. Cette impression est-elle juste? Au XVII^e siècle, Petau chercha à établir que Tertullien n'avait jamais attribué aux simples fidèles le pouvoir de consacrer l'eucharistie, et que les textes qui semblaient faire difficulté étaient susceptibles d'un bon sens. La thèse de Petau fut généralement admise par les controversistes catholiques. Néanmoins, on tend aujourd'hui à l'abandonner. Des théologiens de la plus pure orthodoxie reconnaissent que l'*Exhortatio* supprime l'origine divine de la hiérarchie et la ramène au rang

¹⁾ P. 216.

²⁾ P. 268 et 141.

des institutions ecclésiastiques¹⁾ ». M. Turmel remarque que ce livre est d'une époque où son auteur « a cessé d'être le témoin de la foi catholique »; mais il ne donne aucune preuve de l'*héreticité* de celui qu'il appelle lui-même l'un des plus grands maîtres de la pensée chrétienne. Tertullien dit encore dans le *De Fuga*: « Si vous ne pouvez pas vous rassembler, sachez que trois membres suffisent pour constituer une Eglise (*in tribus Ecclesia*²⁾ ».

Prière aux lecteurs de remarquer qu'il ne s'agit, dans cet article, que de l'*ecclésiologie* de Tertullien. Mais c'est une étude *sur toute sa théologie* qu'il faudrait faire, afin d'examiner à fond s'il a réellement enseigné l'*hérésie*, ou s'il s'est simplement trompé en matière d'*opinions théologiques*. La question est d'autant plus importante que les catholiques romains qui le traitent d'hérétique sont les premiers à le glorifier et à faire usage de ses œuvres, même de celles qui sont de la période dite « montaniste »: contradiction manifeste. Le dernier mot sur Tertullien n'a pas encore été dit, pas même par M. Turmel.

E. MICHAUD.

¹⁾ P. 269-270. V. aussi p. 195-196.

²⁾ P. 162.